

2022

Aînés

— RECONNAÎTRE LES AÎNÉS COMME ACTEUR DE LEUR VIE ET DE LA SOCIÉTÉ

En 2023, environ 18 % de la population belge était âgée de 65 ans ou plus et cette proportion va croître durant ces prochaines années. La qualité de vie et la place que doivent occuper les aînés dans la société sont clairement des enjeux essentiels qui attendent des réponses fortes de la part des pouvoirs publics.

Les gérontologues s'accordent pour souligner que la solitude constitue « un des principaux facteurs mettant en danger la santé des personnes âgées ». Dès lors, le développement d'activités socialisantes, incluant les seniors, doit constituer l'une des pierres angulaires des politiques publiques. Il est également indispensable d'instaurer une meilleure compréhension entre les générations lorsque jeunes gens et aînés participent à des projets communs. Enfin, le bénévolat des personnes âgées permet de faciliter la transition entre l'emploi à plein temps et la retraite et à augmenter l'espérance de vie en bonne santé.



Plusieurs enquêtes montrent enfin que la majorité des aînés souhaite apporter une contribution à la collectivité dès qu'ils partent à la retraite.

Nos propositions visent à encourager les aînés à s'engager dans la société. Nous souhaitons que les aînés soient pleinement acteurs de la société et vivent en pleine autonomie, en respectant les choix de chacune et de chacun. Nous voulons notamment que soit reconnue l'importance de leur participation au tissu social et que soit assurée leur intégration dans la vie communautaire et intergénérationnelle. Il faut aussi faire prendre conscience aux aînés du rôle qu'ils peuvent jouer dans la commune et la société en suscitant le plus possible leur participation. Nous devons enfin encourager les actions qui contribuent à la défense de la qualité de vie et du bien-être moral, culturel et économique de la personne âgée.

Nos priorités

→ **Prendre soin de la santé des aînés**

→ **Renforcer l'autonomie des aînés en leur assurant le lieu de vie qui leur convient le mieux**

→ **Garantir l'inclusion numérique des aînés**

→ **Revaloriser les pensions et assurer leur financement**

→ **Concevoir une mobilité spécifique pour les aînés**

→ **Encourager le travail et l'action sociale des seniors**

→ **Permettre aux aînés de participer à la vie démocratique**

→ **Renforcer le fédéralisme européen pour répondre à l'enjeu de l'allongement de la vie**

1 — PRENDRE SOIN DE LA SANTÉ DES AÎNÉS

La santé est à envisager d'abord sous une forme positive qu'il s'agit non seulement de préserver (logique de prévention) mais surtout de promouvoir en travaillant sur ses multiples déterminants (emploi, environnement, éducation, urbanisme, mobilité, logement, cohésion sociale, alimentation, bien-être mental...). Au niveau des soins de santé, le patient aîné doit pouvoir participer à toute décision le concernant, notamment en fin de vie.

La santé et le bien-être représentent la première préoccupation des aînés et font l'objet d'un chapitre important du plan de transformation « Santé » des Engagés. C'est dans ce cadre que nous abordons certains points qui concernent plus particulièrement les aînés.

La nécessité de bénéficier d'« un médecin pour chacun » s'applique particulièrement bien aux seniors. Il est le dépositaire du dossier médical global (DMG) du patient, établit régulièrement son état de santé et donne les conseils de prévention. La pénurie de médecins généralistes particulièrement en zone rurale et dans certains quartiers urbains ne leur permet pas d'agir de façon optimale. Le numerus clausus n'arrange évidemment en rien cette pénurie. Afin d'améliorer la prise en charge

du patient et le bien-être des soignants, une évolution volontaire vers le travail de groupe (quelle que soit sa forme) est souhaitable.

Les autres soignants subissent aussi une pénurie et une surcharge de travail. Pourtant, leur efficacité et leur présence auprès des malades sont essentielles. Il est indispensable de revaloriser le financement, mais aussi de renforcer l'épanouissement des soignants, et ce afin de les encourager à poursuivre leur métier et de susciter des vocations. Ceci est valable tant à l'hôpital qu'au domicile des patients. Il est nécessaire de revoir les normes d'encadrement. Les soignants en stage ou durant le début de leur carrière doivent être entourés par leurs pairs plus expérimentés. L'aménagement de fin de carrière des soignants doit être orienté vers la transmission du savoir et de l'expérience.

L'accessibilité à des soins spécialisés à temps et à coût acceptable est une priorité. Parmi les recommandations du plan de transformation « Santé », un certain nombre s'applique particulièrement aux aînés : généralisation du tiers payant, remboursement des prothèses dentaires et auditives, incitation pour les médecins et autres professionnels non conventionnés à appliquer le tarif de la convention lors d'une plage horaire d'une demi-journée par semaine.

L'hospitalisation des seniors se confronte aux contraintes d'efficacité imposées aux hôpitaux.

Les durées de séjour constamment raccourcies entraînent souvent des retours à domicile trop précoces sans concertation avec les aidants proches et les structures de soins à domicile.

L'accessibilité aux structures intermédiaires entre l'hôpital et le domicile (revalidation, convalescence, soins ambulatoires, fin de vie...) doit être améliorée.

Les aînés sont confrontés à 3 pathologies majeures ayant des caractéristiques propres à leur âge : le cancer, les maladies cardio-vasculaires, la maladie d'Alzheimer et autres démences. De plus la solitude chez les aînés revêt des caractéristiques propres.

- Dans l’actualisation du plan Cancer, une prise en charge par l’INAMI des déplacements des patients pour les séances de radiothérapie et de chimio-immunothérapies chez des patients qui souvent ne conduisent plus de voiture est nécessaire. Des véhicules légers comme cela existe largement en France pourraient desservir efficacement les zones rurales.
- Pour les maladies cardio-vasculaires, la mise au point d’outils de détection précoce à destination du médecin généraliste sera très utile.
- La maladie d’Alzheimer et les autres démences sont responsables d’une morbidité et d’un taux de mortalité majeur et en augmentation constante en fonction de l’âge. Un accent particulier devrait être porté à la prévention, à la recherche, aux traitements au sens large et à l’accompagnement de ces malades.
- La solitude qui touche souvent les personnes âgées peut conduire au suicide ou aussi à certaines assuétudes comme l’alcool.

Nous voulons :

- Supprimer les quotas INAMI.
- Favoriser l’installation des médecins généralistes et des dentistes dans les zones de pénurie.
- Activer un plan attractivité infirmier et aide-soignant, prenant en compte les constatations rapportées plus tôt.
- Améliorer l’accessibilité financière par la généralisation du tiers payant, le remboursement des prothèses dentaires et auditives ainsi que des lunettes et l’instauration d’une demi-journée au tarif conventionné par tous les prestataires de soins.
- Organiser la sortie du malade hospitalisé en concertation avec les aidants proches et les soignants du domicile sans pénalisation de l’hôpital.

- Rembourser le transport par véhicules légers entre le domicile et l’hôpital pour les traitements ambulatoires.
- Actualiser le Plan Cancer.
- Un plan maladies cardio-vasculaires.
- Un plan maladie d’Alzheimer pour le sujet âgé comprenant la maladie d’Alzheimer et les autres démences.
- Porter une attention particulière à la solitude et à la dépression.
- Revoir l’organisation du 1733 qui pose beaucoup de problèmes aux patients.

2 — RENFORCER L’AUTONOMIE DES AÎNÉS EN LEUR ASSURANT UN LIEU DE VIE QUI LEUR CONVIENT LE MIEUX

Pour chacun des aînés, il est essentiel de lui garantir un lieu de vie qui corresponde le mieux à ses besoins et ses aspirations. La grande majorité d’entre eux souhaitent continuer à résider à domicile, le plus longtemps possible. Pour répondre à cette attente tellement essentielle, nous devons apporter toute l’attention à l’aménagement de leurs habitations, en veillant notamment à :

- Concevoir les appartements et immeubles de manière modulaire de sorte qu’ils puissent évoluer au fil des âges et des besoins, par exemple en s’assurant de la possibilité d’y installer un élévateur, de réorganiser le rez-de-chaussée ou de diviser l’habitation pour y accueillir un locataire plus jeune.
- Lors de la construction de bâtiments neufs ou de lourdes rénovations, obliger à respecter une norme de largeur de portes correspondant à celle d’une chaise roulante, comme c’est le cas en Suède depuis plus de 40 ans.

- Promouvoir l’utilisation des matériaux les meilleurs et plus adéquats, de sorte à préserver la santé des Aînés et à participer aux efforts dans la lutte contre le dérèglement climatique : assurer un financement 0 % pour les rénovations en faisant financer les travaux par un tiers investisseur.
- Penser à l’aménagement du territoire en termes de mixité générationnelle en promouvant la création dans les communes de lieux de rencontres conviviaux, dont des maisons des aînés à proximité des maisons de jeunes, et l’organisation d’activités intergénérationnelles.
- Localiser le plus possible les habitats groupés et les MR/MRS dans les centralités urbaines ou rurales.

Pour assurer ce maintien à domicile le plus longtemps possible, nous voulons :

- Mettre sur pied une assurance autonomie :
 - + Faire de l’assurance autonomie un nouveau droit.
 - + Intégrer cette assurance autonomie à la sécurité sociale.
 - + Financer ce nouveau droit par une contribution obligatoire dès 26 ans, en partie proportionnelle aux revenus individuels.
 - + Développer une couverture sociale spécifique destinée notamment à maintenir l’autonomie des aînés à domicile.
 - + Diviser l’assurance autonomie en deux branches : l’intervention à domicile et l’octroi de l’Allocation Forfaitaire Autonomie (AFA).
- L’intervention à domicile donne le droit pour une personne en perte d’autonomie momentanée ou durable, quel que soit son âge, à l’aide à domicile (aide-ménagère, aide familiale, garde à domicile ou aidant proche).

- Le montant de l’AFA est, quant à lui, calculé sur base du niveau d’autonomie de la personne.
 - + Optimiser la présence et le recours aux ergothérapeutes sur le terrain.
 - + Accroître la visibilité et l’efficacité des centres de coordination des soins et de l’aide à domicile.
- Développer au maximum les formules d’habitat groupé et solidaire et les labelliser : il s’agit notamment des projets kangourou, des maisons communautaires, des résidences services, etc. Pour les soutenir, il s’agit de ;
 - + Créer un bail qui permet la collaboration intergénérationnelle.
 - + Soutenir les associations qui luttent contre l’isolement des aîné(e)s.
 - + Améliorer le statut des aidants proches.

À un moment donné cependant, l’accueil dans une institution doit être envisagé : c’est un moment très délicat pour les aînés qui doivent être accompagnés de près par leur famille et les assistants sociaux. Il y a donc lieu de veiller notamment à :

- Développer au maximum la participation des résidents à la gestion de l’institution (méthode Montessori – modèle Tubbe).
- Accroître la place des familles dans les politiques d’accueil et d’hébergement des personnes âgées et prendre toutes les mesures pour garantir au maximum l’accès des familles à leurs résidents proches.
- Assouplir le cadre réglementaire mais limiter dans chaque institution le nombre de lits MRS à 60 % du total des lits pour y maintenir de la vie.
- Assouplir le cadre réglementaire mais limiter dans chaque institution le nombre de lits MRS à 60 % du total des lits afin de diversifier les profits de résidents et de rendre le lieu plus animé.

- Améliorer les normes architecturales des institutions.
- Envisager la possibilité d'utiliser des espaces au sein des institutions pour d'autres activités.
- Mettre en œuvre le décret portant sur la redéfinition du financement et des règles encadrant le secteur des maisons de repos et des maisons de repos et de soins (MR/MRS).
- Définir les fonctions des soignants (infirmiers, médecins) en maison de repos ainsi que l'infrastructure et le matériel minimum.
- Modifier l'appellation actuelle des maisons de repos.
- Assurer, au sein des institutions, des espaces permettant de reproduire des activités « comme à la maison ».
- Lancer une évaluation permettant d'établir le rapport coût/bénéfice de petites structures à taille humaine.
- Plaider auprès de l'autorité fédérale et de l'AFSCA pour une révision des normes relatives à la présence des résidents en cuisine.
- Plaider auprès de l'autorité fédérale et de l'AFSCA pour un assouplissement des normes relatives à l'accueil d'un petit animal de compagnie dans les institutions.
- Instaurer un contrôle accru du bien-être des personnes âgées qui résident dans des maisons de repos ou des maisons de repos et de soins.
- Garantir la dignité des personnes, renforcer le rôle du Conseil des résidents (avec la présence des familles) et instaurer au niveau régional un médiateur chargé de récolter et d'analyser les plaintes.

- Réévaluer la fonction et le rôle des administrateurs provisoires et instaurer un contrôle de l'exercice de leur mission.

Tout au long de leur troisième et quatrième âge, les aînés doivent pouvoir trouver le lieu de vie qui leur convient le mieux et leur assurer une vieillesse conviviale.

3 — GARANTIR L'INCLUSION NUMÉRIQUE DES ÂGÉS

La digitalisation représente un progrès pour tous, particulièrement pour les aînés. Elle libère de la contrainte des distances, permet de maintenir des contacts avec les proches même éloignés, facilite l'accès quasi instantané à quantité d'informations.

Mais, comme pour tout progrès, il y a un revers à la médaille : la disparition de services de proximité réduit l'autonomie des personnes peu familiarisées aux nouvelles technologies. La fracture numérique est souvent une fracture générationnelle et sociale : l'âge, le niveau de revenu ou de formation, le handicap, sont les principaux facteurs qui accentuent la vulnérabilité.

Dans un avis commun émis le 23 février 2023, Unia et le Service de lutte contre la pauvreté, mettent en évidence le risque de discrimination, mais aussi la question non moins importante du non-recours à leurs droits par des personnes peu à l'aise avec l'informatique¹¹³.

La cause de ces problèmes concerne parfois le manque d'équipement, mais surtout la faiblesse des connaissances. Selon le Baromètre 2022 de la Fondation Roi Baudouin, 39 % des Belges disposent de faibles compétences numériques. Ce pourcentage s'élève à plus de 76 % pour les personnes âgées de plus de 75 ans¹¹⁴.



Nous voulons :

- Garantir légalement le maintien d'alternatives non-numériques, sans surcoût pour toutes les applications des administrations et des services essentiels. Prévoir au plan local une assistance individualisée pour les personnes les plus éloignées du numérique. Les communes en coopération avec les CPAS doivent organiser cette assistance afin d'aider ces personnes, par exemple à télécharger un document administratif, à remplir un formulaire, à effectuer une recherche ou encore à utiliser les plateformes des services publics, particulièrement l'app 112BE d'appel des services de secours qui peut représenter un intérêt pour les personnes âgées.
- Organiser des formations en petits groupes pour accompagner les personnes équipées,

mais non familiarisées à certains usages ; les Espaces Publics Numériques (EPN), en collaboration avec les associations locales, sont des outils particulièrement appropriés pour organiser ces formations.

- Inciter les communes qui ne possèdent pas encore d'EPN d'en créer un : au 1^{er} janvier 2023, 138 communes sur 262 de Wallonie ne disposent pas d'un EPN, soit 50 % des communes¹¹⁵ !
- Assurer, par les pouvoirs régionaux, un soutien au démarrage de nouveaux EPN et un financement structurel de leur fonctionnement.
- Encourager les coopérations entre communes voisines afin de multiplier et de diversifier les opportunités d'accompagnement et de formation par des médiateurs numériques qualifiés.

¹¹³ [https://www.unia.be/files/Documenten/Artikels/avis_relatif_%C3%A0_l'impact_de_la_digitalisation_des_services_\(publics_ou_priv%C3%A9s\).pdf](https://www.unia.be/files/Documenten/Artikels/avis_relatif_%C3%A0_l'impact_de_la_digitalisation_des_services_(publics_ou_priv%C3%A9s).pdf)

¹¹⁴ <https://media.kbs-frb.be/fr/media/9838/Inclusion%20Num%C3%A9rique.%20Barom%C3%A8tre%20Inclusion%20Num%C3%A9rique%202022>

¹¹⁵ <https://epndewallonie.be/a-propos-des-epn/>

- Imposer aux banques l'obligation d'installer au minimum un distributeur cash par 5000 habitants, dans un rayon de 10 km, le cas échéant en partenariat avec d'autres acteurs (comme la grande distribution).

4 — REVALORISER LES PENSIONS ET ASSURER LEUR FINANCEMENT

Toute personne âgée doit bénéficier d'une pension suffisante, garante de son autonomie et d'une vie décente. La pension doit à la fois valoriser le travail et tenir compte des situations des personnes les plus fragiles. Nous voulons accompagner ceux qui entreprennent. Les périodes assimilées à des périodes de travail doivent être revalorisées et prises en compte pour le calcul de la pension.

Nous voulons :

- Harmoniser progressivement les différents statuts salariés, indépendants et fonctionnaires, en ce compris les carrières mixtes.
- Accorder la priorité aux pensionnés les plus fragiles, notamment aux femmes dont la pension moyenne est largement inférieure à celle des hommes en raison de l'absence de reconnaissance de leur investissement dans la gestion familiale.
- Établir un plan pluriannuel d'augmentation de la pension légale pour améliorer la couverture sociale et atteindre un meilleur taux de remplacement.
- Mieux valoriser dans la carrière certaines périodes d'assimilation : la maternité et la paternité – congé parental – crédits temps – temps partiel – pause carrière. Étendre ces assimilations notamment aux périodes reconnues d'aidant proche¹¹⁶.

- Offrir des possibilités d'adaptation souple des fins de carrière pour permettre à chacun de la vivre de manière optimale (état de santé – pénibilité – petits enfants – etc.), réinstaurer des incitants au maintien au travail des seniors, et profiter de cette période pour assurer le transfert des compétences entre les générations.

- Garantir le financement des pensions et de la Sécurité sociale via le financement alternatif (compensation des réductions de cotisations patronales, accises, taxes carbone, etc.) et instaurer des mesures sociales et fiscales plus justes en ce qui concerne les 2^e et 3^e piliers, dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité.

- Conclure un nouveau pacte social pour demain, compte tenu de l'évolution de la société et du monde du travail, et assurant une meilleure prévisibilité pour les jeunes. Dans ce cadre, instaurer l'assurance autonomie, la pension de base, l'individualisation des droits, etc.

5 — CONCEVOIR UNE MOBILITÉ SPÉCIFIQUE POUR LES AÎNÉS

L'enjeu fondamental, commun à tous dont les aînés, est la qualité de vie tant individuelle que collective. En ce qui concerne la mobilité, trois angles d'approche peuvent y concourir : accessibilité, sécurité et environnement.

5.1. ACCESSIBILITÉ

- L'aménagement du territoire doit garantir l'équité territoriale entre les milieux ruraux et urbains. Les choix de localisation doivent inclure dès le départ les conditions satisfaisantes d'accessibilité (dont les infrastructures) et leur évolution possible. Pour mémoire, sur le plan local, les CCATM sont composées aussi de membres aînés.

- L'offre de transport doit être étroitement et efficacement coordonnée entre les opérateurs des différents réseaux de service public : trains – bus – métros. L'amplitude et la fréquence des services devraient permettre aisément les aller et retour durant toute la journée voire en soirée et en WE. La fiabilité, notamment pour les correspondances, est une clé indispensable.

- La billettique doit être simple et les titres de transport faciles à acquérir et à utiliser : la tarification est à maintenir à des prix forfaitaires tant à la prestation qu'en abonnement. Les tarifs spécifiques seniors (trains – bus) doivent être maintenus, voire élargis à toute la journée. Le projet de modification du billet senior par la SNCB doit être revu.

- Quand les autorités et/ou les opérateurs de transport veulent modifier les offres, une consultation doit être organisée.

Les différents modes de déplacement impliquent des traversées et des changements de niveaux de cheminement.

Outre les impératifs des PMR, tous les espaces publics, ainsi que les matériels roulants et espaces privés accessibles au public, doivent être conçus et aménagés pour le plain-pied.

L'encouragement à l'usage des modes actifs, marche à pied et vélo, participe à entretenir la santé. Ils doivent bénéficier de lieux de circulation confortables et sûrs, dûment signalés. Trottoirs et pistes sont aussi à compléter de bancs et de points de pose de vélos. Les trottoirs doivent être agencés et éventuellement rénovés pour assurer la sécurité et l'accessibilité des piétons.

Pour mémoire, les conseils consultatifs communaux des aînés dans les communes constituent des lieux d'expression voire d'initiatives pour les améliorations à l'échelle locale.

5.2. TRANSITION ET ENVIRONNEMENT

Les besoins de déplacements ne sont pas toujours et partout aisés à satisfaire. Le mode routier reste le moyen le plus disponible et le plus souple. Cependant, vu l'évolution de notre environnement et l'avenir de notre planète, une transition s'impose pour réduire ces besoins, voire changer les réponses.

- La réduction des parcours routiers nécessite une interface entre la voiture et les autres modes de transport public. Ces lieux de correspondance appellent des capacités de stationnements suffisantes et sûres.

- Pour des besoins limités, des formules existent, mais sont à promouvoir et multiplier : voitures partagées, taxi social, bus local à la demande.

Les commissions consultatives des aînés fédérale, régionales et communautaire au sein desquelles Les Engagés Aînés sont représentés participent à cette volonté d'action de transition.

6 — ENCOURAGER LE TRAVAIL ET L'ACTION SOCIALE DES SÉNIORS

Dans une société tentée par le jeunisme, l'importance de l'expérience doit être rappelée. Bien avant la pension, les travailleuses et les travailleurs plus âgés sont trop vite poussés vers la sortie, alors qu'ils peuvent et veulent encore apporter énormément à la société.

Nous voulons :

- Un contrat négocié entre les générations afin de mieux vivre la répartition intergénérationnelle du temps de travail, de formation et d'activités indemnisées ou non dans le cadre d'institutions qui participent de la cohésion sociale.

- Décourager la discrimination à l'emploi due à l'âge en encourageant la présence des aînés dans le monde du travail, en aménageant

¹¹⁶ Aussi dans Emploi

les conditions et le rythme, en privilégiant les fonctions d'encadrement et de transmission, mais aussi en leur permettant d'accéder à l'entrepreneuriat, en évitant que le passage d'un statut d'employé à celui d'indépendant les pénalise sur le plan de la pension.

— Encourager la reconnaissance de l'apport des aînés dans le cadre de la vie familiale ou la vie d'associations caritatives et sociales par la création d'un « service civil volontaire des aînés » qui encadrerait par différents moyens de formation et financiers l'action sociale des aînés.

— Soutenir l'engagement bénévole des aînés :

+ Viser notamment les publics âgés peu qualifiés (niveau individuel).

+ Permettre aux bénévoles (membres d'un conseil d'administration d'une asbl, bénévoles d'une école de devoirs...) de déduire fiscalement certains types de frais (achat de matériel, déplacements...).

+ Proposer un accueil attentif à leurs besoins spécifiques et s'assurer des heures de disponibilité et de la compréhension de l'activité bénévole (niveau organisationnel).

+ Si l'association est active au niveau d'une commune ou d'un quartier, elle pourra aussi afficher une campagne publicitaire promouvant ce type d'engagement (niveau environnemental).

+ Agir sur les décideurs en cherchant à influencer le législateur pour qu'il soutienne plus visiblement le bénévolat des aînés (niveau institutionnel).

7 — PERMETTRE AUX AÎNÉS DE PARTICIPER À LA VIE DÉMOCRATIQUE

Nombreux sont celles et ceux qui pensent que leur voix n'est entendue qu'au moment des élections, tous les cinq ou six ans. Entre les échéances, ils ont la sensation de ne pas exister et subissent bon nombre de décisions sur lesquelles ils n'ont pas de prise.

Pour mettre fin à cette situation, nous voulons impliquer davantage les citoyens dans le quotidien de la vie politique. Il s'agit de mettre sur pied une démocratie délibérative centrée sur la recherche du bien commun.

À cet effet la tenue de référendums initiés par la population et précédés de périodes d'informations, de consultations et de délibérations, aura l'avantage de renforcer la participation des citoyens à la vie politique.

Nous voulons :

— Instaurer dans chaque commune un Conseil Communal Consultatif des Aînés (CCCA).

Le CCCA a pour mission d'émettre des avis et des recommandations au conseil communal sur les questions relatives aux politiques et programmes qui ont une incidence sur la vie des aînés aux plans moral, matériel, culturel et social. Les aînés peuvent ainsi faire partager leur "expertise du quotidien". Il joue également un rôle d'information vers les citoyens et vers les autorités. Il est tenu d'informer les aînés qui vivent sur le territoire de la commune des décisions prises au niveau local. Mais il cherche aussi à faire remonter les préoccupations, aspirations et droits des aînés aux responsables politiques, en vue d'améliorer leur qualité de vie et d'assurer une meilleure harmonie sociale. Mais le CCCA veille aussi à intégrer les aînés dans la vie communautaire et tente de leur faire prendre conscience de leur rôle dans la commune. Enfin, il cherche à créer

des relations entre les personnes âgées, mais également intergénérationnelles, notamment via la création d'activités, qui ne doivent pas reléguer au second plan la mission de base du CCCA. Concrètement, **nous proposons** :

+ D'instaurer l'obligation d'un CCCA dans chaque commune.

+ D'organiser annuellement une rencontre débat entre le Conseil communal et le CCCA.

+ De veiller à ce que les CCCA disposent des moyens pour remplir efficacement leur rôle.

— Instaurer un conseil communal consultatif de personnes en situation de handicap au sein de chaque commune

En Europe, le handicap touche une famille sur quatre. Qu'il apparaisse à la naissance ou surgisse en cours de vie, il a des implications dans énormément d'éléments de la vie publique et notamment, de la vie locale : accessibilité des bâtiments, de la voirie, des transports, démarches administratives, travail, loisirs... Pourtant, les personnes en situation de handicap peinent à faire entendre leurs voix dans les processus décisionnels.

Nous voulons :

— Adopter une approche transversale en instaurant un conseil consultatif de personnes en situation de handicap au sein de chaque commune.

— Consulter systématiquement celui-ci lors d'initiatives communales.

— Prendre en compte son avis dans les décisions.

— Soutenir le projet VADA : Villes amies des Aînés

— Instaurer au niveau régional un Conseil Régional Consultatif des Aînés

De la même façon que les Aînés souhaitent être associés de près à la vie communale, ils sont bien souvent concernés directement ou indirectement par des projets de décret et d'ordonnance qui concernent leur vie personnelle, sociale et culturelle.

Nous voulons :

— Instaurer en région wallonne et en région bruxelloise un CRCA, chargé d'établir un dialogue et une concertation avec les autorités régionales.

— Leur donner les moyens matériels de fonctionner.

— Publier annuellement les résultats de leurs recommandations et de leurs actions.

— Renforcer le rôle de la CAS (Coordination des Associations de Seniors) au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

8 — RENFORCER LE FÉDÉRALISME EUROPÉEN POUR RÉPONDRE À L'ENJEU DE L'ALLONGEMENT DE LA VIE

L'Union européenne, c'est d'abord un projet commun, fondé sur des valeurs d'humanisme, de paix, de solidarité, qu'il est nécessaire de transmettre et d'incarner. C'est aussi un projet démocratique unique au monde. La démocratie, notre plus riche patrimoine ! Celui-là même qui attire ceux en quête d'avenir et de prospérité. Pour les Aînés il est essentiel de renforcer le fédéralisme européen et les compétences en matière de santé, de politique de la défense, de l'énergie, de la fiscalité, de la finance et de la démocratie.

L'Europe est confrontée à plusieurs défis majeurs :

- Le défi de la santé : Nous voulons une Europe où l'on vit mieux et qui améliore la santé de chaque citoyen. La santé est leur priorité numéro 1. Aujourd'hui, ceux-ci demandent à bénéficier de l'égalité d'accès à des thérapies sûres, abordables, de dernier cri. L'Europe est collectivement confrontée à de nouveaux défis (le vieillissement de sa population, des difficultés et disparités d'approvisionnement en médicaments abordables et fiables) qui appellent des solutions stratégiques de long terme. La récente crise du Covid a confirmé toute l'importance d'une politique européenne en cette matière.

Nous **voulons donc** :

- + Renforcer l'action de l'Union en matière de santé qui n'est actuellement qu'une compétence d'appui.
- + Négocier au niveau européen le prix des médicaments.
- + Poursuivre la centralisation des achats de médicaments, de vaccins et de produits pharmaceutiques.
- + Soutenir massivement la recherche et renforcer la mutualisation des efforts de recherche.



- Le défi social : notre modèle social est mis en péril par un capitalisme résolument à la recherche du profit, transféré dans des paradis fiscaux, le tout favorisé par une concurrence fiscale européenne déloyale. Les Aînés veulent une redéfinition de notre modèle social, régulant le capitalisme, veillant à un meilleur équilibre travail/revenus/vie privée, à une bonne répartition des profits et leur réinjection dans le circuit économique. La mise en œuvre des propositions du socle social européen doit concrétiser des mesures pour renforcer la protection et l'insertion sociale en matière de revenus et pensions de retraite, de soins de santé préventifs et curatifs de qualité, de logement et d'accès aux services essentiels.
- Le défi Environnement-Climat : l'environnement n'a pas de frontières. Nous sommes aujourd'hui confrontés à des dérives climatiques importantes : fonte des neiges, hausse des océans, pollution de l'air, survie des insectes, épuisement des ressources naturelles, aridification des terres, etc. Pour affronter ces périls, nous soutenons un engagement européen sans faille à protéger la nature, ses ressources, ses habitants, notamment en taxant davantage les services polluants (avions – navires- carburants fossiles), ainsi que les produits importés ne respectant pas nos normes environnementales et sociales.

Il y a également lieu de :

- + Protéger les ménages contre les envolées des prix de l'énergie en instaurant un prix stratégique européen pour le gaz et l'électricité.
- + Accompagner financièrement les citoyens dans la transition climatique : le Fonds social Climat européen doit être renforcé pour donner les moyens d'isoler les habitations.
- + Créer un système d'échange d'information carbone permettant à chaque citoyen de comptabiliser ses émissions de carbone personnelles.

- Le défi géopolitique : face aux Américains, aux Russes et aux Chinois, l'Europe a un rôle essentiel à remplir, notamment en matière de maintien de la paix et d'équilibre économique. Nous soutenons l'idée de la création d'une Défense européenne intégrée, disposant de son autonomie stratégique, capable de se positionner par rapport aux autres grandes puissances.
- Le défi de la migration : face aux mouvements de migration, particulièrement en provenance de pays meurtris par la guerre et la misère, nous prônons une solidarité vis-à-vis de ces populations et un plan Marshall ambitieux pour leur assurer bien-être et un niveau de vie correct dans leur pays.

Nous voulons une Europe forte qui relève ces défis.